

Se déplacer en sécurité sur toitures terrasses

TRAVAIL EN HAUTEUR, PAS DROIT A L'ERREUR

Objectifs

- Présentation et utilisation du matériel de protection individuel (EPI) de travail en hauteur.
- Cadre législatif en matière de protections collectives et individuelles.
- Sensibilisation du personnel aux responsabilités (civiles/pénales) et aux contraintes inhérentes à l'activité.
- Progression en sécurité sur ancrage existants et lignes de vie permanentes avec matériel de protection individuel adapté.

Public Visé

Toutes personnes ayant à réaliser des travaux en hauteur ou des opérations de maintenance sur toitures terrasses nécessitant le port d'EPI contre les chutes de hauteur, ayant pour objectif d'évoluer en sécurité, lors de ses déplacements temporaires ou de la pose de portection collectives.

Durée

7.00 Heures

1 Jour

Pré Requis

- Etre âgé(e) de plus de 18 ans.
- Aucun niveau de connaissances préalables n'est requis pour suivre cette formation.
- Absence de contre-indication médicale aux travaux en hauteur.

Parcours pédagogique

THEORIE

- Risques, réglementation et responsabilités du travail en hauteur.
 - a) Statistiques.
 - b) Analyse des risques du travail en hauteur(environnement professionnel, météorologie....
 - c) Réglementationlégislative en matière de protections collectives et individuelles.
 - d) Partage des responsabilités.
- Conditions d'utilisation des EPI.
 - a) Contraintes physiques et techniques (facteur de chute, tirant d'air, force de choc, syndrome du harnais)
 - b) Présentation du matérielEPI et conditions d'utilisation par rapport aux équipements de protections collectifs.
 - c) Sensibilisation à la vérification, au stockage et à l'entretien des EPI.

PRATIQUE

- a) Balisage de chantier et protection.
- b) Présentation et réglage des EPIde travail en hauteur(anti-chute).
 - Harnais: présentation technique, réglage
 - Casque de protection avec jugulaire
 - Longes anti-chutes avec absorbeurd'énergie
 - Longes de retenue dites «d'assujettissement», utilisation et limites
 - Liaisons anti-chutes à rappel automatique (sangle et câble), anti-chutes mobiles (corde et câble), caractéristiques et résistances, choix du dispositif en fonction de la spécificité technique de l'intervention.
 - Amarrages (temporaires: type EN 795): choix du dispositif, mise en place, précautions à prendre.
- c) Détermination des zones dangereuses.
- d) Accès au poste de travail, déplacement sur lignes de viepermanentes, progression en sécurité sur ancrages existants.
- e) Mise en place d'amarrages provisoires sur support d'ancrages permanents (anneauxde sangles EN 795).
- f) Mise en place et utilisation de dispositifs antichute à rappel automatique (sangle et câble).
- g) Mise en place, utilisation et limites d'une longe de retenue (dite «d'assujettissement»).
- h) Mise en place et déplacement sur ligne de vie provisoire en corde (horizontale).
- i) Sensibilisation à la conduite à tenir en cas de suspension prolongée accidentelle dans le harnais.
- k)Démonstration d'une procédure de sauvetage victime.

Les + métier

Obligation d'information à l'utilisation des EPI antichute (Harnais) : article R4323-104 du code du travail. C'est le moment pour l'employeur de transmettre les consignes d'utilisation et d'informer des risques liés à l'utilisation des harnais, longes, antichute. C'est aussi le moment d'informer des conditions d'usure, d'entretien et de stockage. + Obligation de formation à l'utilisation des EPI antichute : article R4323-106. Cette formation doit comporter un entraînement au port de l'EPI. La formation doit être adaptée aux conditions de l'entreprise :toitures, structures, pylônes,

SUD FORMATION BBM - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 73650058865

éolienne, spectacles, etc. Formations EPI

Objectifs pédagogiques

- Présentation et utilisation du matériel de protection individuel (EPI) de travail en hauteur.
- Cadre législatif en matière de protections collectives et individuelles.
- Sensibilisation du personnel aux responsabilités (civiles/pénales) et aux contraintes inhérentes à l'activité.
- Progression en sécurité sur ancrage existants et lignes de vie permanentes avec matériel de protection individuel adapté.

Méthodes et moyens pédagogiques

- Méthodes pédagogiques - Alternance d'exposés, études de situations concrètes et exercices pratiques.
- Moyens techniques - PC ou tablette et vidéoprojecteur ainsi que ressources multimédia et paperboard. - Plateforme pédagogique d'évolution en hauteur, harnais et accessoires et ligne de vie.
- Moyens humains - Formateur qualifié ayant une expérience pratique de l'utilisation des EPI antichute.

Méthodes et modalités d'évaluation

L'évaluation des acquis théoriques et pratiques concernant les conditions d'utilisation du harnais dans différentes situations de travail est réalisée en fin de formation sur la base de QCM et d'exercices pratiques en vue d'une Autorisation de travail en hauteur avec des EPI antichute, qui sera remise par l'employeur sur la base de l'avis formulé par le formateur. - Cette formation est sanctionnée par une Attestation individuelle de fin de formation remise au stagiaire. Cette formation fait l'objet d'une mesure de la satisfaction globale des stagiaires sur l'organisation et les conditions d'accueil, les qualités pédagogiques du formateur ainsi que les méthodes, moyens et supports utilisés.

Modalités d'Accessibilité

Se reporter sur notre site internet www.sudformationbbm.com à l'onglet "accessibilité".

Effectif

10



Contactez-nous !

Guillaume BERGALET

Tél. : 0632495887

Mail : contact@sudformationbbm.com